

DU 09 AU 12 OCTOBRE 2023

**DROIT
D'ENTRÉE
2 € par table**

**La commune
de FORMERIE**

**PAIEMENT
EN ESPECES
UNIQUEMENT**

ORGANISE
Une Bourse aux Vêtements
ADULTES ET ENFANTS

Salle des Fêtes Louis Aragon

Vêtements Hiver et Puériculture

**30 articles par table et 2 tables
maximum par déposant**



**Dépôt : LUNDI 09 OCTOBRE
10h à 18h**

**Vente : MARDI 10 OCTOBRE
10h à 18h**

**MERCREDI 11 OCTOBRE
10h à 16h30**

Païement et reprise des invendus

**JEUDI 12 OCTOBRE
16h à 18h30**

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS

Organisateur : Commune de Formerie

Lieu : Salle des Fêtes Louis Aragon

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCES

ATTENTION NOUVELLE ORGANISATION :

Une table est attribuée à chaque déposant (30 articles par table y compris chaussures et 2 tables maximum par personne présente).

Lors du dépôt, l'installation de vos vêtements sur la table se fera par vos soins après vérification et étiquetage par l'équipe de bénévoles.

La commune se réserve le droit de fermer la bourse plus tôt si le nombre de 100 dépôts est atteint

2 € sera demandé à chaque déposant.

10% du montant des ventes seront gardés par la commune au profit du CCAS.

ARTICLE 2 : ARTICLES PROPOSES A LA VENTE

Seuls sont acceptés, les vêtements, les chaussures et les articles de puériculture. Ne pas les étiqueter.

Les sous-vêtements ne sont pas acceptés. Les maillots de bain sont autorisés.

Les articles déposés doivent être en bon état (propres, sans tâches, de saison, lavés et repassés).

Tout ce qui est body, chaussettes...devra être vendu en lots et mis dans des sacs en plastique transparents (avec des tailles identiques).

La commune refusera les articles qui ne lui semblent pas être en rapport avec la bourse aux vêtements, même corrects.

Les bénévoles s'engagent à proposer à la vente les articles déposés aux conditions financières fixées par le participant.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

La commune se dégage de toute responsabilité en cas de pertes, dégradations ou vols d'articles pouvant survenir durant la vente.

Dépôt : lundi 09 octobre de 10h à 18h

Vente : mardi 10 octobre de 10h à 18h et mercredi 11 octobre de 10h à 16h30

Paiement et reprise des invendus : jeudi 12 octobre de 16h à 18h30